

**Parlons immigration en 66 questions : au-delà des idées reçues<sup>1</sup>**

**Victor Piché**  
**Chercheur associé**  
**Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales**  
**Université Laval**

**Janvier 2024**

---

<sup>1</sup> Titre inspiré du livre de François Héran, *Parlons immigration en 30 questions*, Paris, La Documentation Française, 2021 : à lire pour bien comprendre les enjeux actuels de l'immigration en France et en Europe.

## Table des matières

---

Introduction générale .....	3
I. Discrimination et racisme systémique .....	3
II. Intégration linguistique .....	6
III. Interculturalisme ou multiculturalisme?.....	8
IV. Promotions/recrutements .....	11
V. Déconstruire les mythes .....	12
VI. Immigration en régions .....	14
VII. Facteurs d'intégration .....	15
VIII. Travailleurs temporaires .....	16
IX. Comparaisons avec les autres provinces .....	17
X. Menaces identitaires.....	18
XI. Les valeurs québécoises .....	21
XII. Religion.....	22
XIII. Les sondages.....	23
XIV. Migrants vs réfugiés .....	24
XV. Impact économique.....	27
XVI. Immigration et terrorisme .....	27
XVII. Autochtones et histoire .....	28
XVIII. Politiques d'immigration .....	29
XIX. Catégories : nation vs eux .....	32
XX. Rôle de Montréal .....	32
XXI. Les sources d'information sur l'immigration au Québec.....	33
XXII. Conclusion : et l'avenir?.....	34

## Introduction générale

---

Les questions présentées dans le présent document sont issues d'échanges avec les étudiants et étudiantes autour de ma publication « Parlons immigration : au-delà des mythes » (Diversité canadienne, vol. 16, no 2, 2019).<sup>2</sup> Les réponses suggérées ici ne peuvent pas être exhaustives et demeurent donc relativement courtes. Il s'agit de pistes de réflexion, voire de pistes de recherche, dans la mesure où je suggère parfois des références à certaines études.

Je ferai trois types de réponses. Le premier type de réponses est « factuel », donc basé sur ce que je connais des travaux scientifiques. Il va sans dire que je ferai appel à mes propres travaux lorsque cela sera opportun. Une deuxième approche consiste à suggérer des hypothèses, surtout en l'absence de travaux spécifiques sur la question. Enfin, parfois, certaines questions font appel à mon opinion que je donnerai volontiers, mais en le spécifiant clairement. Ceci dit, la plupart des réponses présentées ici sont de type 1.

Mon chapitre sur les théories migratoires est un point de départ possible. Il propose un cadre conceptuel et théorique utile pour bien comprendre les phénomènes d'immigration et d'intégration. : Piché, Victor, « Les théories migratoires à l'épreuve du temps », dans Meintel, D., Germain, A., Juteau, D., Piché, V. et Renaud, J., *L'immigration et l'ethnicité dans le Québec contemporain*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2018, pp. 41-57.

## I. Discrimination et racisme systémique

---

**(1) « En prenant en considération la dichotomie des recherches et des propos du gouvernement en place, comment pouvons-nous expliquer que certains acteurs politiques sociaux et économiques ne reconnaissent pas le racisme systémique au Québec? »**

**Réponse :** D'abord, il faut préciser qu'en général, tous les milieux reconnaissent l'existence du racisme systémique, en particulier en ce qui concerne les populations autochtones et le milieu de la santé (reconnu par le Collège des médecins). Bientôt, on peut penser que ce sera le cas aussi pour le milieu scolaire (voire le livre de Mensah Hemedzo, *Dites-leur que je suis Québécois*, Éditions de l'Homme, 2019). En fait, c'est surtout le gouvernement actuel qui nie l'existence du racisme systémique.

Pourquoi? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Je pense qu'il y a confusion entre les adjectifs « systémique » et « systématique », ce dernier qualitatif renvoyant à une société raciste, ce qui n'est pas le cas du Québec. Si l'on se fie aux idéologues qui influencent M. Legault, on pourrait penser qu'il s'inscrit dans la mouvance anti-WOKE et surtout qu'il

---

<sup>2</sup> Ces échanges ont eu lieu dans le cadre du Séminaire « Immigration, intégration et diversité sur le marché du travail » organisé par la Chaire en relations ethniques de l'Université de Montréal (2021 et 2022). Je remercie Marie-Thérèse Chicha et toute son équipe pour leur collaboration dans la confection du document original. La version actuelle a été mise à jour en janvier 2024.

adhère à l'idée que la notion de racisme systémique provient des États-Unis et qu'elle ne s'applique pas au Québec. Ce sont là bien sûr des hypothèses non fondées.

**(2) « On entend de plus en plus parler du concept d'intersectionnalité, qui souligne l'effet croisé des formes de discrimination qui peuvent toucher, par exemple, les femmes immigrantes. À votre avis, les approches méthodologiques pour déceler la discrimination à l'emploi envers les immigrants sont-elles assez intersectionnelles? Les discriminations au croisement entre le statut d'immigrant et le sexe sont-elles assez documentées? »**

**Réponse :** OUI. Depuis une trentaine d'années, les études sur la discrimination sur le marché du travail tiennent toujours compte du « genre » (voir mon chapitre mentionné en introduction « Les théories migratoires à l'épreuve du temps »). Ceci dit, la question mérite d'être posée car les débats sur la discrimination en emploi concernant les immigrants sont souvent centrés sur les origines nationales (catégories raciales, ethniques, minorités visibles) alors que les différences hommes-femmes sont parfois occultées.

**(3) « La discrimination apparaît comme l'un des facteurs affectant l'intégration économique des immigrants. Dans un optique d'ouverture, en misant sur l'importance de la diversité au sein des milieux de travail et en tenant compte des qualifications requises à la tâche, selon vous, qui serait responsable à la mise en place des processus assurant une plus grande objectivité face au processus de recrutement? Sommes-nous face à une responsabilité qui se limite au milieu de travail en soi ou est-ce que le gouvernement ne devrait pas établir des balises claires visant un meilleur contrôle face à l'intégration économique des immigrants et des processus limitant la subjectivité de ceux qui détiennent les pouvoirs décisionnels en ce qui concerne l'embauche en vue d'éliminer les biais susceptibles d'entraîner des décisions potentiellement basées sur des fondements discriminatoires? »**

**Réponse :** Les processus d'embauche relèvent des entreprises. L'État ne peut que développer des balises (la meilleure étant la Charte des droits et libertés). Par contre, les gouvernements (provincial comme municipaux) peuvent (doivent?) mettre sur pied des programmes précis d'incitation à augmenter la diversité dans les entreprises comme le fait par exemple la ville de Montréal (voir « Stratégie Montréal inclusive »). Le mieux serait d'aller au-delà de l'incitation et d'exiger l'atteinte de cibles précises. (Voir entre autres les travaux de Marie-Thérèse Chica sur les programmes d'équité en emploi).

**(4) « Concernant votre remarque à l'effet que « la discrimination examinée ici n'implique pas automatiquement qu'il y a racisme. Nos travaux ont montré que notre mesure de la discrimination s'applique également à des groupes qui ne sont pas associés au fait d'être noir » » (Piché, 2019 :10 Vol 16 n.2; Section 1). Si cet état de fait ne s'applique pas uniquement aux migrants qu'est-ce qui explique que les premières Nations soient un groupe racisé victime de discrimination systémique? Quand on en vient aux biais inconscients, peut-on réellement espérer les détourner? Le cas échéant, ne s'achemine-t-on pas vers des relations dénuées de sincérité? Parlant de**

**l'immigration sélective au Canada, peut-on dire que le système permet à ces « élus » de réellement se développer dans le pays ou ne serait-ce que de la poudre aux yeux. »**

**Réponse :** Il y a deux questions distinctes dans votre commentaire.

(i) Sur les Premières Nations : la réponse se trouve dans l'histoire colonialiste du Canada et du Québec qui a toujours considéré les Premières Nations (et les Inuit) comme des citoyens de seconde zone (voire même comme des non-citoyens). Je vous suggère le dernier livre de Gilles Bibeau. *Les Autochtones : la part effacée du Québec* (Mémoire d'encrier, 2020). Je vous signale également mon livre *Le Québec raconté autrement* (Del Busso, 2023) dans lequel je relate l'histoire migratoire des populations autochtones à partir d'une douzaine de romans.

(ii) De façon générale, les immigrants réussissent leur intégration économique. Malheureusement, pour plusieurs, cela prend du temps à cause justement de la discrimination systémique et c'est sur cette dimension qu'il faut agir (e.g. reconnaissance des diplômes et des expériences antérieures).

**(5) « La discrimination qui atteint les immigrants au Québec en ce qui concerne leurs compétences linguistiques en français peut-elle être justifiée et acceptée dans le but de protéger le statut du Québec comme étant le symbole de la francophonie nord-américaine? »**

**Réponse :** Les études ne parlent pas de ce genre de discrimination. Si vous parlez du fait que les immigrants « francophones » qui ne parlent pas anglais sont défavorisés sur le marché du travail, cela semble être le cas. Il y a deux angles à cette question : (i) il faut s'assurer que les postes affichés exigent réellement l'anglais (ce que prévoit le projet de loi 101 remanié (loi 96); (ii) compte tenu du bilinguisme « nécessaire » (surtout à Montréal), les futurs immigrants doivent en être clairement informés, sinon, ils seront défavorisés quant à l'accès à l'emploi et cela ne se justifie pas si, comme vous le dites, c'est « dans le but de protéger le statut du Québec comme étant le symbole de la francophonie nord-américaine ».

(Voir :

- Piché, Victor, « Langue et choix de société », dans Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds)(2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, p. 39-41.

- Fleury, C, Piché, V. et Bélanger, D. (sous presse), « Langue et immigration : le français, un atout sur le marché du travail ».)

**(6) « À la page 8 du document (voir note 1 ci-haut), il est nommé que plusieurs facteurs ont été identifiés pour expliquer que les personnes immigrantes ont plus de difficultés que les groupes « natifs » à obtenir de l'emploi, notamment à cause de la non-reconnaissance des diplômes et des expériences antérieures ainsi que la discrimination. De ce fait, sachant cela, pour quelles raisons les gouvernements se montrent autant « sélectifs » dans les critères d'acceptation concernant les personnes immigrantes, si au bout du compte elles ont de la difficulté à se trouver de l'emploi, ce qui est désigné souvent comme très aidant concernant les personnes nouvellement arrivées, si leurs expériences antérieures ainsi que leurs diplômes ne sont pas reconnues? »**

**Réponse :** Bonne question. Les difficultés d'insertion en emploi seraient encore plus nombreuses si le recrutement ne se basait pas sur des critères de capital humain. Malgré les difficultés reliées à la non-reconnaissance des diplômes et des expériences antérieures, tous les travaux montrent clairement que le capital humain demeure le facteur le plus important de l'insertion économique (revenu plus élevé, emploi qualifié, etc.).

## II. Intégration linguistique

---

**(7) « Il est indiqué dans le texte que le déclin de la langue française, en lien avec l'immigration, est un mythe. Est-ce que des projets comme la loi 96 (qui vise à moderniser la loi 101) alimentent ce mythe et risquent d'augmenter le stigmatisme sur les populations immigrantes comme problème pour la préservation de l'identité québécoise ? »**

**Réponse :** À la deuxième partie de votre question (« augmentation du stigmatisme »), je répondrais oui (mais cela est mon opinion personnelle). Sur le déclin du français, les propos tenus récemment laissent croire à la catastrophe. D'abord, comme je l'ai toujours affirmé, la politique linguistique du Québec vise la langue publique commune, donc rien à voir avec la langue dans la sphère privée (langue maternelle, langue le plus souvent parlée à la maison). Les études récentes ne justifient pas ces visions alarmistes

Voyons ce que disent les projections :

	2011	2036
Connaissance du français :	94,4 % (1)	93,5 %
Français comme :		
Première langue officielle parlée	85,4 %	82,2 %
Langue parlée le plus souvent à la maison	81,6 %	74,5 %
Langue maternelle (LM)	78,9 % (2)	70,3 % (3)

---

(1) Cette proportion était la même il y a 20 ans.

(2) Cette proportion montre que l'on peut vivre en français tout en ayant une « AUTRE » langue maternelle ou parlée à la maison : c'est la différence entre 70% (LM) et 82% (PLOP) ou 93% (connaissance du français).

(3) On voit ici le « déclin » du groupe canadien-français de souche dû essentiellement à la baisse de la fécondité des francophones (en bas du seuil de remplacement de 2,1). La seule façon de revenir aux proportions antérieures serait par une augmentation importante de la fécondité des francophones (genre « revanche des berceaux »?). Est-ce que les partisans du nationalisme ethnique sont prêts à se reproduire pour la nation?

(Pour un état des faits, voir Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds) (2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso).

Juste pour la petite histoire, voici ce qu'écrivait feu le démographe Jacques Henripin :

*« Il faut que les leaders, les hommes politiques, les chefs syndicaux, les artistes – les journalistes le font depuis longtemps – disent : la fécondité actuelle, ça nous conduit à disparaître (...), c'est-à-dire à nous faire remplacer par d'autres. Ce ne sera pas drôle, d'ailleurs – on ne pense pas à la*

*transmission du pouvoir des Canadiens français aux Chinois, aux Italiens, aux Grecs, aux Africains* ».

(Cité par Daniel Gay, *Les Noirs du Québec* p. 409, à partir de l'article de Véronique Robert, « Interview. Le Québécois, une espèce menacée? » *L'Actualité*, janvier 1990, p. 18-22).

Je pense que le retour au catastrophisme sur la base de la langue maternelle et parlée à la maison est relié à cette peur de disparaître qui a été très présente au Québec et qui semble revenir en force.

Même si la langue de la maison) ne fait pas partie des objectifs de la politique linguistique, le portrait n'est pas si alarmiste qu'on le croit. Par exemple, le pourcentage de personnes qui ont le français le plus souvent à la maison était de 83% en 1996 et de 80% en 2016. Cette baisse n'est pas due à l'importance grandissante de l'anglais (dont le pourcentage est demeuré stable à 11%): c'est la langue « autre » qui a augmenté, et cela est dû à l'augmentation de l'immigration et le fait que beaucoup de familles immigrantes veulent transmettre leur langue maternelle aux enfants (qui eux se francisent dans les écoles de la loi 101). Au recensement de 2021, ce pourcentage a encore diminué quelque peu, dû essentiellement à la croissance très forte de l'immigration temporaire non soumise à la loi 101 jusqu'à tout récemment (2019).

Il faut reconnaître qu'avec l'immigration vient le plurilinguisme à la maison.

(Voir Marcoux, R., Corbeil, J.-P. et Piché, V. (2023). *À propos du plurilinguisme et de quelques indicateurs sur la langue française au Québec à la suite du recensement de 2021. Les langues maternelles et parlées à la maison*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, Note de recherche de l'ODSEF. Un résumé de cette recherche a été publié dans *Le Devoir* (3 mars 2023) et dans *La Presse* (4 mars 2023).

Une dernière statistique sur sa supposée incapacité de se faire servir en français, surtout en référence à l'île de Montréal, voire le centre-ville. Or, selon un rapport de l'Office québécois de la langue française, l'incapacité de se faire servir en français est marginale (le taux de service en français est de 96,4% sur l'île de Mtl).

(Voir les rapports récents de l'Office québécois de la langue française (OQLF). Je vous suggère de [consulter leur site](#). Pour une synthèse, voir le [Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec](#).

Selon nous, isoler l'île de Montréal du reste du grand Montréal constitue un choix politique qui ne tient pas compte de la dynamique linguistique qui caractérise la région métropolitaine de Montréal, en particulier en ce qui concerne les échanges linguistiques produits par la mobilité entre l'île et les banlieues et la couronne.

(Voir Piché, Victor et Corbeil, Jean-pierre, « Quel Montréal? » dans Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds) (2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, 2023, p. 39-41.)

**(8) « La question de la langue au Québec fait souvent l'actualité dans le débat public, tout comme c'est le cas aujourd'hui avec le nouveau projet de loi 96. Dans l'ouvrage; *Parlons immigration au-delà des mythes*, le déclin du français semble**

**notamment être le résultat des échecs des programmes de francisation. Ce nouveau projet de loi de la CAQ prend-il en compte ces échecs et apporte-t-il des solutions viables aux problématiques soulevées dans votre ouvrage ? »**

**Réponse :** OUI. Le projet de loi en tient compte. Il est question de faire le ménage dans le fouillis actuel. Ceci dit, il faut attendre les mesures concrètes. Pour le moment, il s'agit de bonnes intentions et il est trop tôt pour tirer des conclusions sur les effets. Par contre, le gros problème peu abordé dans le projet de loi est la question de la francisation des résidents temporaires (travailleurs et étudiants). Selon Statistique Canada, il y aurait 471 000 résidents non permanents au Québec (au 1<sup>er</sup> juillet 2023). Or, cette catégorie de personnes échappait aux services de francisation jusqu'en juillet 2019.

(Voir le chapitre de Stéphanie Arsenault, Alessandra Bonci et Samantha Giroux de même que l'encadré de Chenour Oechslin et Danièle Bélanger dans Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds) (2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, p. 358-372.)

**(9) « Le texte parle que les programmes de francisation et de reconnaissance de diplôme ont échoué, selon vous quelles sont les mesures à prendre pour mettre en place des programmes qui permettront d'atteindre l'objectif d'assurer une meilleure intégration des immigrants dans la société? Est-ce que nous pouvons dire que plus rapidement un immigrant s'intègre dans le marché du travail, plus son intégration à la société sera rapide? »**

**Réponse :** À la deuxième partie de la question, la réponse est OUI. L'intégration sociale passe par l'intégration économique. Cela est vrai pour tout le monde, y compris les jeunes « natifs ». Comment bien (mieux) franciser les immigrants? D'abord, il faut faire le contraire de qu'a fait le gouvernement libéral dans le passé, i.e. augmenter les ressources financières. Ensuite, il faut uniformiser et améliorer la qualité des formations. Enfin, il serait intéressant de multiplier les lieux de formation, par exemple dans les entreprises. En amont, il faudrait d'abord savoir pourquoi seulement un tiers des immigrants non francophones accèdent aux cours de francisation : quels sont les obstacles? Quels groupes sont les plus absents? Les femmes sont-elles défavorisées?

### **III. Interculturalisme ou multiculturalisme?**

---

**(10) « Dans le texte (voir note 1 ci-haut), on dénote à plusieurs occasions que l'histoire du racisme au Canada et au Québec ne fait pas partie de l'histoire racontée, et même que l'histoire est racontée d'un point de vue « blanc ». Selon vous, comment le Québec peut-il se diriger vers une reconnaissance de ces biais et surtout, vers une correction de ceux-ci? Question de clarification: Quelles sont les différences entre le multiculturalisme et l'interculturalisme, et pourquoi le Canada identifie sa politique à la première tandis que le Québec lie la sienne à la seconde? »**

**Réponse :** Pour le premier volet de votre question, il faut d'abord reconnaître ce biais. Il y a actuellement plusieurs débats sur cette question de l'enseignement de l'histoire et certaines réformes sont en cours (dans la bonne direction, il me semble). Je ne suis pas un spécialiste de la question mais nous sommes encore loin d'une histoire nationale qui tient compte des apports des populations autochtones et des populations immigrantes. Le dernier livre de Gérard Bouchard, *Pour l'histoire nationale. Valeurs, nation, mythes fondateurs* (Boréal, 2023) propose justement d'enseigner une histoire du Québec plus inclusive, « une formule d'intégration de la diversité socioculturelle dans le champ historiographique pour en faire un véritable récit national ».

Dans mon livre *Le Québec raconté autrement* (Del Busso, 2023), à partir d'une quarantaine de romans, je donne la parole à quatre groupes généralement absents de l'histoire de l'immigration « officielle », à savoir les Autochtones, les populations noires, asiatiques et latino-américaines. Leurs témoignages font partie de l'histoire « nationale » de l'immigration.

Pour le deuxième volet de la question sur les différences entre interculturelisme et multiculturalisme, je vous réfère au livre de Gérard Bouchard, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois* (Boréal, 2012).

(Vous pouvez lire mon compte rendu de ce livre dans les *Cahiers québécois de démographie*, 42 (2), 2013, pp. 389-393.)

Pour moi, il s'agit de deux modes de gestion de la diversité et du pluralisme. Donc, sur ce point, pas de différences, les deux modèles reconnaissant l'existence du pluralisme au Canada et au Québec. Une différence importante pour moi est reliée à la francophonie : l'interculturalisme affirme l'existence d'une culture majoritaire francophone au Québec. Le multiculturalisme canadien affirme plutôt le caractère bilingue de la société.

Évidemment, outre la langue française, il reste à définir le contenu de cette culture majoritaire. Pour moi, on devrait plutôt parler de cultures majoritaires au pluriel, car le Québec francophone est loin d'être homogène : par exemple, on n'a qu'à penser aux différences générationnelles, régionales, de classes sociales, de genre, etc.

(Comme source pédagogique dans le domaine de l'intervention interculturelle, voir, Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi (éds), *L'intervention interculturelle* (3<sup>ième</sup> édition, Chenelière, 2023).

**(11) « Tenant compte que le multiculturalisme fait partie du Québec, est-ce que le fait de défendre le français et une immigration plus sélective basée sur les compétences sera suffisant pour conserver l'identité et les valeurs du Québec? De quelles façons la société doit participer pour ne pas perdre son identité culturelle et en même temps aider les immigrants dans leur intégration dans la société québécoise? »**

**Réponse :** Pour moi, avant de parler d'UNE identité culturelle à perdre, il faudrait d'abord définir en quoi elle consiste. Dans le contrat moral que doit signer les immigrants, on définit les valeurs de la société québécoise selon deux axes principaux, la langue française et le respect des lois et des chartes.

**(12) « L’immigration au Québec semble être basée sur une vision pragmatique et utilitariste pour servir l’État québécois. Le modèle d’interculturalisme adopté par le gouvernement ne serait-il pas un frein notamment à l’intégration des immigrants sur le marché de l’emploi et un obstacle à la vision pragmatique de l’immigration qu’a le Québec ? »**

**Réponse :** Je ne crois pas. À mon avis, le frein ne vient pas du modèle mais plutôt des facteurs d’exclusion liés à la discrimination.

**(13) « Vous faites mentions que le pluralisme au Québec est abandonné. Quel avenir pour le multiculturalisme au Canada ? Est-il fonction des partis politiques ? »**

**Réponse :** Je ne pense pas que la vision actuelle du gouvernement du Québec va affecter le multiculturalisme canadien. Par contre, on assiste à une reconnaissance du Parlement canadien quant à la nécessité de protéger le français au Québec et au Canada. Ça c’est nouveau. Quant aux partis politiques québécois, concernant la question nationale (nationalisme ethnique versus civique), si on se fie aux dernières élections (2018), l’échiquier se précise de plus en plus. Sur une échelle de 1 à 10 (1 = complètement ethnique/identitaire et 10 complètement civique), le PQ serait proche de 1, la CAQ proche de 3, QS proche de 8 et le parti libéral proche de 9. Évidemment, cette évaluation est purement personnelle. De plus, la vision des partis peut changer avec le temps. À vous de jouer!

**(14) « Quels sont les implications de l’interculturalisme sur l’intégration des nouveaux arrivants au Québec versus les implications du multiculturalisme sur l’intégration des immigrants des autres provinces et territoires du Canada? »**

**Réponse :** Personnellement, je ne vois pas beaucoup de différences. Dans les deux cas, il s’agit de modèles pluralistes qui produisent des discours d’ouverture. À contraster par exemple avec le modèle « républicain » français où les discours anti-immigration sont plus répandus.

Par contre, le discours axé sur l’immigration comme menace du gouvernement québécois actuel se différencie des discours des autres provinces. Pour les immigrants et les minorités visibles du Québec, on peut parler d’irritants. Plusieurs se sentent exclus par le discours nationaliste véhiculé par la CAQ. M. Legault parle souvent de la « nation québécoise » qui semble exclure les non francophones de souche (d’origine française).

(Voir mon chapitre « Un peu d’histoire : au-delà des indicateurs désincarnés » dans Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds) (2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, p. 96-111).

**(15) « Est-ce que l’approche du pluralisme de Québec par rapport à l’immigration s’inscrit dans sa politique interculturaliste? Si oui, comment se complètent-elles? »**

**Réponse :** Je crois que oui. L’approche pluraliste est une approche globale dont les modalités de gestion peuvent varier d’une société à l’autre. Ceci dit, le Québec n’a pas explicitement (officiellement) adopté le modèle interculturaliste dans sa politique d’immigration et d’intégration.

**(16) « Comment se vit la différence entre le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois dans la période 1960 à 1990 et quelles sont les répercussions de ces différences dans les politiques migratoires et la perception populaire d'aujourd'hui? »**

**Réponse :** D'abord, je parlerais de la période 1990-2018 (avec l'Énoncé de politique d'immigration du Québec adopté en 1990) car la période 1960-1990 a été une période forte de revendications nationalistes incarnées par le PQ. Pour la période 1990-2018, la seule différence entre le modèle multiculturaliste et interculturaliste (selon moi) a trait à la langue au cœur de la problématique interculturaliste. Depuis l'élection de 2018, la notion « ethnique » revient en force. Petite parenthèse : évidemment, le discours de la CAQ n'utilise pas explicitement la notion « ethnique », c'est moi qui fait le rapprochement à partir de l'utilisation de l'idée de nation et de l'importance accordée à la langue maternelle et celle parlée à la maison. (Je vous réfère encore à mon chapitre « Un peu d'histoire : au-delà des indicateurs désincarnés » cité plus haut.)

Je vous renvoie également à ma discussion plus haut sur la « culture majoritaire ». En boutade, je dis souvent que je me sens beaucoup plus près du Québécois sénégalais Boucar Diouf que du Québécois de souche Mathieu Boch-Côté (un des livres de chevet de M. Legault!).

#### **IV. Promotions/recrutements**

---

**(17) « Dans le texte « Parlons immigration », dans la rubrique concernant la nécessité de recruter des immigrants francophones, il est question de déterminer où le Québec irait chercher de tels candidats, en se référant entre autres au bassin important de francophones en Afrique. Il est curieux de voir, en ce qui a trait aux campagnes de promotion du Québec en France, que plusieurs Français ont l'impression de se faire « vendre » un processus d'immigration facile alors qu'en réalité, c'est tout le contraire. Pourquoi est-ce que le Québec tient un discours aussi encourageant et accueillant lors de ses campagnes de promotion du Québec et se donne la peine de faire toute cette promotion si la réalité est telle que le nombre d'applications acceptées qui en découlent ne correspond pas à l'image véhiculée par le gouvernement? Il y aurait là une incohérence dans le message lancé par le Québec. »**

**Réponse :** La situation que vous décrivez est réelle. Il semble y avoir un écart entre le discours encourageant et ce qui se passe sur le terrain. Je vous réfère au témoignage de Mensah Hemedzo dans son livre « *Dites-leur que je suis Québécois* » (2019) : il décrit exactement la situation dont vous parlez. D'origine togolaise, il est venu au Québec avec des diplômes de maîtrise et un doctorat en cours et de l'expérience comme enseignant. Super qualifié, il s'attendait à trouver rapidement un emploi d'autant plus que le site du ministère mentionnait qu'il s'agissait d'un secteur où il y a une forte demande. Le livre raconte sa course à obstacles qui a duré près de 10 ans, sans succès. Il a finalement opté pour aller en Ontario.

Ce livre, pour une première fois, permet de voir à l'œuvre les mécanismes concrets peu connus du racisme systémique dans le domaine scolaire.

Bien sûr, il mentionne le racisme au quotidien : « *J'ai tout enduré, refusant de faire des vagues, parce que j'avais peur de payer les pots cassés lors de mon évaluation. Le 'bon immigrant' qui fait comme s'il n'a rien entendu, qui sourit comme un imbécile aux blagues teintées de préjugés racistes ou qui s'éloigne pour dissimuler la colère* » (p. 108). Mais ce sont les portes fermées qui le dérangent le plus. Et mieux vaut ne pas se plaindre : « *Elle a continué en m'informant que les directeurs d'école se parlaient entre eux et qu'il valait mieux ne pas faire trop de vagues sous peine de me retrouver sur leur liste noire. Elle se demandait même s'il n'était pas trop tard, compte tenu de ma menace de porter plainte devant la coordonnatrice* » (p. 118).

Voici ce que dit un directeur d'école : « *C'est normal que les employeurs choisissent les Québécois d'abord. – Mais je suis Québécois!* » (p. 137). « *Ce que j'essaie de vous dire, c'est que, même si c'est de la discrimination, c'est 'normal' et même naturel pour un Québécois de préférer quelqu'un comme lui à un immigrant. Partout dans le monde, c'est comme ça. On aime bien les étrangers, mais quand il faut choisir, on préfère les nationaux.* » (p. 137)

## V. Déconstruire les mythes

---

**(18) « Si tel qu'il a été mentionné dans l'introduction du texte *Parlons immigration : au-delà des mythes*, les franges les plus extrêmes de la population restent imperméables au « fact checking », quel genre d'initiative serait plus à même de permettre la décomposition des mythes ? Si de telles initiatives ont été mises en place par le Québec lesquelles ont donné des résultats prometteurs ? »**

**Réponse :** Je ne connais pas de telles initiatives au Québec d'autant plus que le gouvernement participe à la propagation de certains mythes. D'ailleurs, ce ne sont pas uniquement « les franges les plus extrêmes » qui répandent les mythes.

Il y a plusieurs actions possibles. En amont, il y a bien sûr la formation à l'utilisation des médias sociaux en insistant sur les biais de la bulle numérique et sur le développement d'outils pour décortiquer la véracité des messages (voir par exemple le livre de Normand Baillargeon, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, Lux, 2006). Pour moi, le plus grand défi c'est de combattre les fausses nouvelles et la désinformation. Ce n'est pas évident quand ce sont les partis politiques et les politiciens qui en font des stratégies électoralistes.

**(19) « Dans la perspective qu'un facteur important des mythes entretenus soit le manque d'éducation et de compréhension des faits et des réalités, quelles méthodes différentes pourraient être envisagées (l'art social, la vulgarisation scientifique, les médias sociaux)? Et dans ce sens, est-ce que les nouvelles générations sont plus politisées face à cette situation? »**

**Réponse :** Toutes vos suggestions sont bonnes. Pour les nouvelles générations, je ne sais pas mais je crois que oui. Le rôle des parents est certainement central ici. Évidemment, si vous avez des parents « complotistes », bonne chance!

**(20) « En considérant que les discours politiques en matière d’immigration ne se fondent pas suffisamment sur les analyses scientifiques, et que les réseaux sociaux demeurent empreints de désinformation, quel canal de communication serait le plus approprié pour informer les Québécoises et les Québécois des bienfaits de l’immigration? Par exemple, serait-il plus stratégique d’agir en amont et de mettre en place des programmes de sensibilisation dans les écoles secondaires? »**

**Réponse :** En amont, certainement. Cela me paraît maintenant incontournable dans les écoles secondaires. Je commencerais déjà au primaire. Une autre dimension essentielle pour moi est le discours politique sur l’immigration. Si ce discours est négatif, voire trompeur, l’opinion publique sera moins réceptive à l’immigration. C’est à ce niveau que les scientifiques peuvent intervenir.

**(21) « Considérant que les discours politiques actuels ne prennent pas en considération les analyses scientifiques sur l’immigration, et que ceux-ci influencent grandement l’opinion publique, comment les scientifiques peuvent-ils contrer l’effet miroir et informer la population des données réelles? »**

**Réponse :** Voir les trois réponses précédentes. On a vu, dans le cas de la pandémie, le nombre de fois où le gouvernement a dit « on écoute la science ». Sans être cynique, je pense que cette ouverture à la science était conjoncturelle, car cela fait au moins vingt ans que les spécialistes de la santé publique sonnent l’alarme sur le manque de ressources dans le système de santé fragilisé par des années et des années de coupures. On les a ignorés. De même, cela fait aussi des années que les démographes font des projections sur le vieillissement de la population et l’impact de celui-ci sur les soins de santé. Enfin, depuis plusieurs années, l’OMS et les épidémiologistes nous préviennent des menaces des pandémies. Même en ce moment, on continue à investir dans la construction de résidences pour personnes âgées sans vraiment faire le virage des soins à domicile.

**(22) « Si nous voulons prendre nos distances d’une pensée utopique et accepter les frontières ‘telles qu’elles sont’, ne devrions-nous pas aussi accepter la résistance au pluralisme ? Si ces choses sont des véhicules de peur, que ce soit par la domination ou la défense, comment les institutions qui appuient les droits de la personne peuvent-elles faire preuve d’empathie envers ceux qui ont peur de perdre leur identité, comme en témoignent vos exemples du programme du gouvernement de la CAQ ? »**

**Réponse :** Vous touchez ici à la question des valeurs et des principes. La « résistance au pluralisme » est contraire au principe de la reconnaissance de la diversité. Cette diversité est là pour rester et il faut y faire face. Les droits de la personne ne sont pas négociables et ils vont dans le sens du respect des différences. Comment peut-on avoir de l’empathie pour des groupes qui font la promotion de l’exclusion? Ceci dit, je comprends votre question dans le sens qu’il faut maintenir le dialogue social et tenter de vaincre la peur.

## VI. Immigration en régions

---

**(23) « Est-ce, selon vous, le plus faible niveau d'éducation des populations des régions éloignées fait en sorte que les préjugés y sont plus ancrés? »**

**Réponse :** Cela est possible. Les sondages d'opinion sur les attitudes face à l'immigration montrent que les sentiments anti-immigrations sont plus élevés dans les groupes moins instruits et à revenus plus faibles. Je pense que le facteur principal pour moi est la présence ou non d'immigrants dans la région. Moins il y en a, plus l'immigration peut être perçue comme menaçante.

**(24) « Vous mentionnez qu'historiquement, c'est Montréal qui a reçu l'essentiel de l'immigration au Québec. Est-ce que d'encourager l'arrivée d'immigrants dans d'autres régions de la province pourrait contribuer à estomper les stéréotypes qu'ont les Québécois à leur égard et la conception de l'immigration comme menace identitaire? »**

**Réponse :** Si ma réponse à la question 23 ci-haut est valable, la réponse est oui. Je ferais l'hypothèse par exemple que Rimouski est devenue plus ouverte à l'immigration grâce à son illustre « immigrant » sénégalais, Boucar Diouf. Grâce au roman de Kim Thúy, *Ru* et le film qui raconte son histoire, Granby apparaît comme une ville accueillante. La série télévisée « Immigrants de souche » (TV3 UNIS)<sup>3</sup>, permet de voir l'œuvre des expériences d'immigration réussie dans diverses régions et villes du Québec (Estrie, Gaspésie, Rimouski, Saguenay, Sainte-Martine, Mauricie, Alma, Percé, Saint-Georges de Beauce, Piapolis). Loin des préjugés sur le peu d'ouverture des populations en région, on y retrouve plutôt des populations fort accueillantes. Comme quoi ce n'est pas uniquement une question de nombre mais aussi d'expériences réelles.

**(25) « Est-il juste de dire que puisqu'il y a peu d'immigrants en régions éloignées et que la population est par le fait moins diversifiée, que les habitants sont moins conscientisés à la diversité et que les immigrants sont moins prompts à s'y installer? Y-a-t-il un lien causal qui pourrait être établi entre l'idée de menace présentée dans le texte et le nombre d'immigrants en régions éloignées? »**

**Réponse :** Le principe de la régionalisation est certainement louable. Mais il ne faut pas oublier que plusieurs régions subissent depuis longtemps un exode migratoire, surtout des jeunes. Les immigrants, comme les autres, vont réagir aux opportunités économiques. C'est la raison principale pourquoi la régionalisation, projet qui existe depuis de nombreuses années, n'a jamais vraiment décollé. Deux nouveaux facteurs pourraient changer la donne. Premièrement, les migrations interrégionales au Québec ont subi des changements importante cette dernière année (2020). En particulier, le solde migratoire négatif (entrants moins sortants) est en hausse pour Montréal : de -27 900 en 2018-2019 à - 35 000 pour 2019-2020. Il faut préciser que Montréal (la région) a un solde migratoire négatif depuis

---

<sup>3</sup> Cette série a été produite par Zone 3 et réalisée par Félix Trépanier. Elle est animée par Raed Hammond (2022).

2007. C'est en 2019 et 2020 que ce solde a augmenté. En fait, l'augmentation pour la dernière année est en lien direct avec la COVID-19 : moins d'entrants, plus de décès et surtout un arrêt de l'immigration avec la fermeture des frontières. On a aussi observé une légère hausse des sortants. Ce sont les régions limitrophes qui ont gagné au change (Montréal, Lanaudière, Laval et les Laurentides). C'est avec ces trois régions que Montréal a connu les pertes les plus importantes depuis 2001-2002. Le bilan pour 2021-2022 montre que Montréal a vu ses pertes diminuer même si le solde demeure négatif. Globalement, avec la réouverture post-Covid des frontières, Montréal a renoué avec la croissance de sa population (voir Institut de la statistique du Québec, *La migration interrégionale au Québec en 2021-2022*).

Le deuxième changement déjà en cours et qui ira en s'accroissant, c'est le recours aux travailleurs étrangers temporaires pour faire face aux pénuries de main d'œuvre en croissance. Il est clair que le paysage régional de l'immigration va se transformer. Reste à voir comment seront traités ces travailleurs temporaires.

## VII. Facteurs d'intégration

---

**(26) « Selon vous, qu'est ce qui explique de bonnes performances en matière d'intégration pour le Canada ? Les politiques multiculturalistes étant de plus en plus répandues globalement, comment le Canada se démarque-t-il dans l'intégration des immigrants ? »**

**Réponse :** Selon les études récentes de l'OCDE, le Canada se classe dans le peloton de tête en matière d'indicateurs d'intégration. Une bonne partie de cette performance est due à la politique d'immigration sélective. Plusieurs pays européens (e.g. la France) n'ont pas de politique d'immigration en tant que tel. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'immigration : en France, l'immigration se fait surtout par le recrutement familial. Il ne faut pas négliger non plus l'apport des migrants irréguliers (les sans papiers). Une autre partie de la bonne performance du Canada est liée aux nombreux programmes d'intégration tant publiques (via le ministère de l'Immigration) que privés (e.g. les nombreuses ONG). Enfin, il ne faut pas négliger les approches anti-discrimination favorisées par l'existence des chartes des droits et libertés, même s'il reste encore beaucoup de travail à faire de ce côté. Parfois, cela fait du bien de constater que le Canada est un bon élève en matière d'intégration des immigrants comparé à un grand nombre de pays.

**(27) « Est-ce que vous pensez que les indicateurs de bien-être, tel que mesuré annuellement par l'OCDE, pourrait-être intéressant à analyser pour voir s'il y a un lien entre l'index du « vivre mieux » et la perception de la population envers les migrants? Je reprends l'exemple de la Hongrie dans votre article, qui se situe sous la moyenne, versus le Canada ou l'Australie qui sont élevés dans cet index? »**

**Réponse :** Il n'y a pas de liens directs entre les indicateurs de bien-être et la perception des populations envers la migration. Les différences entre pays riches ayant à peu près les mêmes indicateurs de bien-être, sont énormes. Comme je l'ai indiqué plus haut, ce sont les politiques

d'immigration sélective et les discours positifs derrière les programmes d'intégration liés au multiculturalisme qui font la différence.

## VIII. Travailleurs temporaires

---

**(28) « Malgré tous les avantages ramenés par les immigrants, pourquoi selon vous les politiques migratoires canadiennes offrent peu d'importance à la protection des droits des travailleurs temporaires notamment ceux qui occupent un emploi atypique? »**

**Réponse :** La réponse est dans la question. L'aspect temporaire limite l'accès aux droits qu'ont les citoyens ou les résidents temporaires. Certes, comme l'atteste le document « L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec (2017) », les résidents temporaires ne sont pas dénués de droits et on peut même dire que la situation s'est beaucoup améliorée depuis une dizaine d'années suite aux nombreuses revendications faites par les organisations de défenses des droits des travailleurs temporaires. Ceci dit, entre l'existence d'un droit formel et l'accès à ce droit en pratique, il peut y avoir un écart important. En fait, la situation demeure encore fort déplorable à ce chapitre, surtout pour les travailleurs moins qualifiés. Encore récemment (25 mai 2021), un article du journal *Le Devoir* parle des droits bafoués des travailleurs agricoles étrangers (surtout en provenance du Mexique, d'Amérique centrale et des Caraïbes). Selon les auteurs, les politiques migratoires offrent « peu de protection de leurs droits fondamentaux, voire pas du tout » (l'article est signé par Carla Christina, Ayala Alcayaga, Jorge Frozzini et Rosalinda Hidlgo rattachés au Comité pour les droits humains en Amérique latine, le CDHAL). Comme je le montre dans mon article « COVID-19 et migrations internationales : quelques pistes de réflexion » (dans la revue *Diversité canadienne*, vol 17, no. 3, 2020), il est clair que la crise sanitaire a exacerbé les inégalités auxquelles ces personnes font face.

**(29) « Qu'est-ce qui peut expliquer la réticence de la part du gouvernement à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires et également le refus du Canada à signer la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants? »**

**Réponse :** Le Canada refuse de signer la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants justement parce que les programmes des travailleurs temporaires contreviennent à plusieurs articles de la Convention. À ce sujet, voir notre étude « La Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants: la situation au Canada » (*Hommes et migrations*, no 1271, janvier – février, 2008, pp. 66-81).

**(30) « Accepter les travailleurs temporaires n'ouvre-t-il pas la voie à une discrimination plus grande? Avec des normes différentes, ce statut ne favorise-t-il pas la création et la maintenance d'emplois sous-payés ayant des conditions difficiles et ainsi à diminuer les efforts des entreprises à les rendre meilleures? »**

**Réponse** : OUI. Cela est particulièrement vrai pour les personnes avec permis « fermé », i.e. un permis rattaché à un employeur.

**(31) « Considérant la nécessité des travailleurs étrangers temporaires à avoir un niveau de connaissance de la langue intermédiaire ou élevé, est-ce que l'avenue d'offrir un programme de francisation en milieu de travail est évalué présentement par la CAQ et les partis de l'opposition? »**

**Réponse** : Oui mais il faut attendre les détails car le projet actuel demeure une déclaration d'intention et on ne sait pas encore quelles mesures concrètes seront adoptées. Je pense que l'idée d'offrir des programmes de francisation en milieu de travail est intéressante, voire essentielle, car pour beaucoup d'immigrants et d'immigrantes, il n'est pas toujours facile de concilier travail et cours de formation.

## **IX. Comparaisons avec les autres provinces**

---

**(32) « Est-ce qu'on peut parler du Canada comme un territoire homogène lorsqu'il s'agit des politiques d'intégration des immigrants ? Est-ce qu'il y a une province en spécifique qui ait des politiques d'intégration des immigrants plus efficaces par rapport aux autres provinces? »**

**Réponse** : Toutes les provinces canadiennes ont des politiques d'intégration qui visent essentiellement les mêmes objectifs. La différence la plus importante est entre le Québec et les autres provinces dans la mesure où le Québec est la seule province à avoir un ministère de l'immigration et des ententes avec le gouvernement fédéral qui lui donnent le pouvoir de sélectionner les immigrants. Le livre de Mireille Paquet, *La fédéralisation de l'immigration au Canada* documente de façon fort éloquente l'évolution des interventions des provinces en matière d'immigration. (Voir mon compte rendu du livre dans *Recherches sociographiques*, vol. LVIII, no 1 : 210-212.)

**(33) « Comparativement aux autres provinces, le Québec est souvent la province avec les plus grands écarts de taux de chômage entre la population dite « native » et les immigrants et où la non-reconnaissance des diplômes étrangers est plus problématique que dans les autres provinces. Pouvons-nous dire que la problématique de la menace est particulièrement plus importante au Québec que dans les autres provinces canadiennes et qu'en conséquence, les problématiques d'intégration professionnelle y sont plus importantes? »**

**Réponse** : Il est vrai qu'en matière de performance économique, les écarts entre le Québec et les autres provinces (surtout l'Ontario et la Colombie Britannique) sont bien documentés. De nombreuses études montrent que les indicateurs d'intégration économique des groupes immigrants sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces. Même si les études abordent peu les causes de ces écarts, on peut suggérer quelques hypothèses concernant le Québec : (i) l'état moins dynamique du marché du travail; (ii) la structure de l'économie

impliquant des secteurs de production moins payants; (iii) un marché du travail plus rigide dû à un degré plus élevé de corporatisme (e.g. rôle des ordres professionnels). Ceci dit, on ne peut pas exclure complètement l'effet d'un certain discours négatif sur l'immigration sur les discriminations économiques (voir la prochaine section). Cette question mériterait une plus grande attention dans les recherches scientifiques.

## **X. Menaces identitaires**

---

**(34) « Les statistiques démontrent clairement que l'immigration ne représente pas la menace que la société ou certains gouvernements soutiennent pour promouvoir la limitation de nos frontières ou expliquer la menace de la langue française. Donc, si les faits démontrent le contraire des craintes et des mythes, pourquoi est-ce que ceci n'est pas reflété dans nos médias, dans les conversations au niveau provincial et fédéral? L'immigration est souhaitée, mais dans les limitations et contraintes qui s'alignent avec nos valeurs. Cela étant dit, l'immigration étant un fait accompli, est-ce que ladite « crise d'identité », le soutien de mythes et l'ouverture de l'immigration avec nos barèmes spécifiques ne font que démontrer que nos infrastructures ne sont foncièrement pas représentatives de nos valeurs pluralistes et plutôt que nous sommes une société pluraliste dans les instances où nous sommes confortables? »**

**Réponse :** Comme je l'ai dit dans mon texte sur l'histoire de l'immigration (voir mon article « Histoire de l'immigration au Québec : au delà de la menace? », *Enjeux de l'univers social*, 2019, 15 (1) : 6-9), l'Énoncé en matière de politiques d'immigration et d'intégration est un texte très ouvert sur l'immigration (je vous conseille de le lire, il est facilement accessible en ligne). Avec l'idée de menace, il est évident que le discours a des relents de « crise identitaire ». Mais au delà du discours, votre idée à l'effet que « nos infrastructures ne sont foncièrement pas représentatives de nos valeurs pluralistes » est fort intéressante et va dans le sens de la discrimination systémique.

**(35) « En suivant l'article, il semble que le plus grand progrès dans le développement de l'immigration au Québec a été fait pendant l'étape 'pluraliste' (1990-2018), quand l'immigration n'était plus considérée comme une menace. Quelles ont été les mesures étatiques particulières ou autres facteurs qui ont façonné l'opinion publique et le discours politique à cette époque ? »**

**Réponse :** Votre question est très vaste! Encore une fois, je vous réfère au livre de Mireille Paquet (*La fédéralisation de l'immigration au Canada*) qui présente en détail les nombreuses mesures qui ont été mises en place par les provinces et le fédéral en matière de gestion de l'immigration. C'est à mon avis la source la plus complète et la plus récente sur cette question. Ces mesures sont nombreuses et peuvent être difficilement résumées ici. Pour le Québec spécifiquement, il ne faut pas oublier la rupture avec le passé qu'a représenté la loi 101.

**(34) « Depuis 2018, la tendance à rejeter l'approche pluraliste face à l'immigration qui était présente depuis les années 90 semble être appuyée par l'idée que la diversité et**

**l'immigration représentent des menaces. Le point sur lequel je me questionne plus profondément est : si l'immigration et le pluralisme de la société québécoise représentent une menace, quels sont les avantages de refuser ou de diminuer l'immigration? Qui sont les personnes qui tireraient profit de cette limitation? Ou est-ce une notion qui démontre que la société mondiale change et que nous nous efforçons à mettre un cube dans un cercle? »**

**Réponse :** Nous sommes ici en plein paradoxe. D'un côté, les facteurs démographiques et économiques font de l'immigration une pièce maîtresse du développement économique alors que, d'autre part, les gouvernements et les opinions publiques voient l'immigration comme des menaces identitaires. L'immigration constitue d'ailleurs un enjeu électoral important un peu partout dans le monde et plusieurs partis politiques en font leur cheval de bataille.

Je vais me permettre ici de suggérer une hypothèse qui n'est pas facile à vérifier et dont j'ai déjà parlé. Je pense que la crise identitaire est reliée à une peur plus globale du déclin de l'Occident due à l'immigration. Le livre le plus explicite sur ce sujet est celui de Patrick Buchanan intitulé « *The Death of the West : How Dying Populations and Immigrant Invasions Imperil our Country and Civilization* » (2002).

Plus près de nous, voici une citation de Jacques Henripin<sup>4</sup> tiré de son livre *Souvenirs d'un ronchon* (1998) qui exprime bien cette peur de la disparition des valeurs occidentales : « *Dans un siècle, les humains de souche européenne seront passés, peut-être, de 30 à 20% de la population de la Planète ; les musulmans, eux, seront passés, si les tendances qui se dessinent persistent, de 20 à 40%. Cela vous laisse indifférents ? Pas moi, car ce sont ces Occidentaux qui, malgré leurs défauts, leurs épisodes de sauvagerie sanguinaire, ont réussi à faire un nid à la liberté. Il y a encore du pain sur la planche...* » (p.180).

**(35) « Quelles sont les bases théoriques et scientifiques sur lesquelles repose l'idée de l'immigration comme menace identitaire ? »**

**Réponse :** Pour répondre à votre question, je suggère ceci : (i) il faudrait d'abord définir concrètement quel est le contenu de l'identité nationale ou majoritaire; (ii) montrer en quoi le contenu des identités « autres » vont à l'encontre de cette identité; (iii) montrer concrètement par la suite comment la rencontre supposée entre ces contraires a affecté négativement l'identité québécoise; (iv) répondre à la question : en quoi l'immigration des 40 dernières années a négativement modifié l'identité québécoise? (v) revenir dans l'histoire de l'immigration au Québec aux années d'immigration importante (Italiens, Grecs, Juifs, Polonais, Irlandais, et j'en passe) et se demander en quoi l'identité québécoise a été écorchée par ces immigrations? On pourrait poser la question inverse : comment le Québec s'est en fait enrichi... Je vous suggère un livre que je trouve très instructif et bien documenté sur l'apport de groupes immigrants au Québec : Guy Berthiaume, Claude Corbo et Sophie Montreuil (éds), *Histoires d'immigrations au Québec* (2014). Le titre est hautement significatif pour moi car c'est probablement la seule fois où on parle d'histoires et d'immigrations au pluriel!

---

<sup>4</sup> Jacques Henricien a été professeur de démographie à l'Université de Montréal. Il est décédé en 2013.

Le gros problème avec l'idée de menace identitaire est qu'il s'agit d'une notion « figée » : elle ne tient pas compte de l'évolution de cette identité dans le temps : le Canadien français d'aujourd'hui n'a rien à voir avec le Canadien français d'hier. Deuxièmement, elle donne l'impression d'homogénéité dans la société québécoise alors que l'on a affaire à des identités au pluriel, y compris à l'intérieur même du groupe canadiens-français. Enfin, cette notion occulte le processus d'intégration de nombreuses caractéristiques provenant des groupes immigrants qui ont participé à la création de nouvelles facettes des identités québécoises.

**(36) « Le retour d'une vision de l'immigration comme menaces sécuritaire et identitaire au Québec affectera-t-il tous les types de migrations ? Une sélection par la langue courante est-elle envisageable ? Aussi, à l'embauche, la discrimination par la langue est-elle légale ? »**

**Réponse :** La sélection actuelle faite par le Québec donne des points supplémentaires à la connaissance du français, donc il s'agit bien d'une sélection par la langue. Si le critère linguistique était prédominant (ce sont les critères de capital humain qui prédominent dans la grille de sélection), nous serions en face d'une politique d'exclusion sur la base de la langue. Et comme la langue maternelle est intimement reliée à l'appartenance ethnique, ce serait revenir à une politique de préférences ethniques comme par le passé. Même si ce n'est pas le cas, je considère que ce critère demeure discriminatoire et il suggère – faussement - que les problèmes linguistiques passent essentiellement par l'immigration.

(Voir à ce sujet : Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (2023), « Un Québec au diapason de la nouvelle francophonie », dans Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds) (2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, p. 10-35; voir aussi le chapitre de Corbeil dans le même livre.

**(37) « Vous affirmez que l'immigration est perçue comme une menace identitaire aujourd'hui. Pourriez-vous préciser, alors, de quelle identité il s'agit, ici? Car en effet, si nous parlons d'identité québécoise, nous voyons bien qu'elle ne peut se définir que de manière historique. Et comment parler d'identité lorsque nous sommes dans un paradigme d'interculture? Comment l'identité d'une nation peut-elle être menacée dans un contexte d'interculturalisme? »**

**Réponse :** C'est exactement la même question que je me pose également. Je ne peux pas préciser de quelle identité il s'agit car elle n'existe pas sinon sous la forme d'une pluralité d'identités. Je pourrais définir « mon » identité : en fait, même au niveau individuel, on doit parler d'identités au pluriel. Non seulement elles sont multiples mais elles évoluent beaucoup dans le temps, souvent d'ailleurs au contact avec les « autres » qui sont différents de nous. L'anthropologie a énormément contribué à cette notion de « fluidité » des identités (voir par exemple les travaux de Deirdre Meintel, en particulier son texte de 2008 « *Identités ethniques plurielles et reconnaissance connective en Amérique du Nord* »). La contribution de Danielle Juteau sur l'ethnicité est à mon avis incontournable (voir son chapitre dans notre livre « *L'immigration et l'ethnicité dans le Québec contemporain* », 2018).

**(38) « Dans votre texte sur l'histoire de l'immigration au Québec, vous mentionnez qu'elle a été associée à l'idée de menace jusqu'en 1990. Est-ce que vous croyiez que la situation actuelle fera ressurgir ces sentiments chez la population Québécoise et que le gouvernement actuel en profitera pour pousser ses préoccupations identitaires? »**

**Réponse :** Non seulement je le pense mais c'est exactement ce qui se passe. J'ouvre une parenthèse : je suis en train d'analyser le discours de M. Legault sur la nation québécoise. Pour le moment, j'en conclus qu'il fait référence aux Québécois d'origine française (les Franco-Québécois?). Et les autres ne font pas partie de la Nation? Personnellement, je préfère parler de société distincte (par comparaison aux autres provinces ou au reste du Canada), une société qui comprend bien sûr une majorité francophone à identités multiples et inclusive de toutes les personnes immigrantes ou non qui font leur vie en français au Québec (entre 85 et 90%). Cette majorité est toujours demeurée respectueuse des droits de la minorité anglophone (dont une partie d'ailleurs vit également en français et fait donc aussi partie de la majorité francophone). Quant aux populations autochtones, tout le monde (sauf M. Legault) reconnaît l'existence d'un racisme systémique. Il faut de plus souligner que le Québec a participé de plain-pied aux pratiques colonialistes envers ces populations. (Voir mon livre *Le Québec raconté autrement*, Del Busso, 2023 et celui de Gilles Bibeau, *Les Autochtones. La part effacée du Québec*, Mémoire d'Encrier, 2020).

**(39) « Est-ce que vous pensez que de l'immigration comme menace identitaire vient renforcer le racisme systémique au Québec ? »**

**Réponse :** Comme je l'ai déjà dit, le racisme systémique existe et a existé au Québec quelle que soit la période historique. Par contre, la « menace identitaire » renforce les idéologies qui nient l'existence de ce racisme, terme attribué aux « wokistes ».  
(Voir mon article « On doit reconnaître le racisme systémique et le combattre », *Le Devoir*, 13 juin 2020.)

## **XI. Les valeurs québécoises**

---

**(40) « Pourriez-vous préciser l'affirmation selon laquelle, si nous sommes en présence d'une pluralité de valeurs il serait impossible d'aller au-delà de la *Déclaration des valeurs du Québec* et, quelles seraient, selon vous, les manières concrètes de faire respecter ces valeurs issues de la *Déclaration*? »**

**Réponse :** Notre société est une société de droits fondamentaux et pour moi les valeurs reliées aux chartes ne sont pas négociables. De plus, ce sont les seules valeurs que l'État (et la société) peut faire respecter car ne pas les respecter est contraire à la loi, donc sujet à poursuites judiciaires. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de débats possibles. Prenons l'exemple de la loi 21 (sur les signes religieux) : le débat est réel entre les personnes qui estiment qu'elle ne respecte pas la Charte (d'où la dérogation ?) et celles qui pensent que les signes religieux portés par les personnes en autorité (y compris les enseignantes) vont à l'encontre du principe de laïcité. On peut être pour la loi sans être taxé d'islamophobe comme

on peut être contre sans être taxé de faire le jeu des islamistes.

**(41) « Comment peut-on utiliser des 'valeurs québécoises', qui sont déjà ambiguës et imprécises, comme une base à un test de valeurs, qui déterminerait l'avenir des immigrants, et qui pourraient être expulsées même après trois ans au Québec ? »**

**Réponse :** La réponse se trouve dans votre question. D'ailleurs, ce fameux test des valeurs est devenu très semblable au contrat moral mis en place par le gouvernement libéral et qui mise justement sur les droits de la personne ([je vous suggère d'aller le consulter en ligne](#)).

## **XII. Religion**

---

**(42) « Le parti de François Legault adopte un discours nationaliste se référant sur les structures identitaires développées au courant de l'histoire québécoise. Je me demande alors : Quel sera l'impact de la loi 21 sur l'intégration des minorités religieuses lorsque l'État leur impose l'abandon de signe religieux dans la fonction publique ? »**

**Réponse :** D'abord, la loi ne concerne pas l'ensemble de la fonction publique, mais seulement les personnes en autorité plus les enseignantes. Le rapport Bouchard-Taylor (disponible en ligne) avait déjà proposé l'interdiction des signes religieux pour les personnes en autorité (il y avait un certain consensus sur cette question). C'est l'ajout des enseignantes qui a posé un problème. Il est évident qu'il pourrait s'agir d'une forme de discrimination « indirecte » : la loi ne vise pas la religion musulmane mais elle affectera les possibilités d'emploi pour les femmes musulmanes qui portent le voile et qui voudraient devenir enseignantes. Pour le moment, il n'y a pas eu de contestation individuelle (à ma connaissance), mais l'avenir dira comment réagiront les tribunaux devant un tel cas.

**(43) « Le Québec est d'ores et déjà une société résolument pluraliste. Pensez-vous que les orientations politiques du gouvernement ont rédigé le projet de loi 21 au Québec pour réduire le taux d'immigration musulmane en interdisant le port de symboles religieux, notamment le foulard « islamique », malgré l'acceptation de leurs demandes d'immigration? Avec cette loi, le Québec respecte-t-il le pluralisme et la diversité des immigrations ? Le port du voile menace-t-il l'identité du Québec? Pourquoi les Québécois ont-ils peur d'une menace identitaire? »**

**Réponse :** Vous posez plusieurs questions différentes. Premièrement, je ne pense pas que la loi vise explicitement l'immigration musulmane, c'est-à-dire que je ne vois pas ce genre d'argument dans le discours et je ne veux pas faire un procès d'intention. De toute façon, pour réduire l'immigration musulmane, il faudrait cibler des pays, ce qui serait contraire à la loi d'immigration. Deuxièmement, je ne vois pas comment le port du voile est une menace à « l'identité québécoise » même si je comprends que pour plusieurs femmes (y compris des immigrantes ayant fui certains pays musulmans où l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas respectée), le port du voile constituerait un rappel de la soumission féminine. Donc, la menace porterait davantage atteinte à l'égalité entre les hommes et les femmes. Quant à la

menace plus globale, elle est parfois basée sur la peur du prosélytisme et du complot islamiste visant à changer les lois de la société. La meilleure façon de comprendre cette idée de menace est d'analyser ce qui se passe présentement en France où les tensions anti-islamistes sont exacerbées.

**(44) « Il est à remarquer que le Canada recherche des migrants francophones pour aider à maintenir la langue française sur le territoire. Pourquoi les étudiants de toute nationalité francophone ne pourraient pas payer leurs études au même tarif que les natifs, les résidents, les Français et les Belges? Est-ce que les mesures liées à la religion musulmane ne sont pas considérées comme discriminatoires? »**

**Réponse :** Vous posez deux questions distinctes. Premièrement, vous avez raison de poser la question sur les frais de scolarité différentiels selon la provenance des immigrants francophones. Pour le moment, les ententes sur la réduction des frais de scolarité sont faites avec des pays européens. Ces ententes sont effectivement inacceptables et discriminatoires pour les autres pays, francophones ou non.

### **XIII. Les sondages**

---

**(45) « D'après le texte\*, il est évident que nous pouvons examiner l'opinion publique à l'égard de la migration par le biais de sondages, mais les questions "fermées" avec des réponses "oui" ou "non" sont-elles suffisantes pour l'interprétation et la compréhension approfondie des attitudes particulières, telles que celles des personnes vivant dans des zones urbaines/rurales ou ayant différents niveaux d'éducation? Il est certain que la contextualisation des sondages permet d'obtenir des conclusions plus précises, mais quelle autre méthodologie pourrait être utilisée ? Par exemple, serait-il possible d'obtenir des résultats plus détaillés et plus approfondis avec des entretiens semi-structurés, ou des études longitudinales qui démontreraient l'évolution de l'opinion publique en fonction de la réglementation légale pertinente ?) »**

\* Il s'agit du texte « Les sondages d'opinion ou l'effet miroir » dans Victor Piché, « Parlons immigration : au delà des mythes », dans *Diversité canadienne*, vol. 16, no. 2, 2019, p.28.

**Réponse :** Tout cela est déjà largement disponible dans la littérature, que ce soit les sondages d'opinion ou les nombreux travaux de chercheurs qui utilisent des méthodes qualitatives. On peut trouver de telles études sur le site de la Chaire du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales (<https://dynamiques-migratoires.chaire.ulaval.ca>).

Sur les sondages d'opinion, voir l'article de Jack Jedwab dans la revue *Diversité canadienne* vol. 16, no. 2, 2019).

## XIV. Migrants vs réfugiés

---

**(46) « Comme mentionné dans le texte\*, la crise migratoire se définit par « un flux important de migrants en même temps que le refus de les accueillir ». Ma question porte sur l'interprétation de cette définition. Comme cela est précisé dans le texte, les migrants concernent généralement les réfugiés, mais la définition ne l'explique pas, serait-il possible de jouer sur les mots et de pouvoir inclure l'immigration économique ou encore l'immigration temporaire qui pose également problème dans les pays développés. Si ce n'est pas le cas peut-on parfois parler de racisme de la part de certains pays développés? Ils ont parfois de la difficulté à accueillir les réfugiés politique ou économique en prétextant le terrorisme (comme le mentionne le texte). »**

\* (Il s'agit de mon texte « Migrants ou réfugiés » dans « Parlons immigration : au delà des mythes », dans Diversité canadienne, vol. 16, no. 2, 2019, p. 32.)

**Réponse :** La notion de migrant est très générale et concerne toutes les formes de changements de résidence impliquant le franchissement d'une frontière internationale. À partir de cette généralité, il est possible de préciser certains critères qui permettent d'identifier les diverses formes de migration. Le premier critère est relié au caractère volontaire ou non du déplacement. En général, les migrations de refuge sont des migrations non volontaires, donc forcées. Un autre critère est celui du temps : on parle alors de migration permanente ou temporaire. Enfin, un dernier critère important est politique : la personne qui franchit une frontière est-elle autorisée à le faire ou non, donc a-t-elle des documents donnant l'accès au territoire? Si non, on parle de migration irrégulière (dans la littérature, on parle parfois de migration illégale, de sans papiers). Il faut se rappeler que ce sont les pays qui définissent les critères d'entrée au nom de la souveraineté nationale.

La particularité des migrations de refuges est qu'elles sont régies par une Convention signée par presque tous les pays du monde (Convention de Genève, 1949) et qui donnent une définition conventionnelle de qui peut être considéré comme personne réfugiée. La définition est basée sur l'idée de persécution mettant en danger la vie de la personne. Depuis 1949, beaucoup de groupes réclament un élargissement de la définition de réfugié pour comprendre toutes les situations de guerres, conflits « ethniques » et le non respect des droits fondamentaux (e.g. violences familiales, orientation sexuelle, etc.).

Le point le plus litigieux concerne la notion de « faux réfugié ». Ce serait le cas de migrations économiques déguisées en demandes d'asile. Actuellement, quelle que soit la définition, la plupart des pays (Europe, États-Unis, Australie) ont fermé leurs frontières, souvent en utilisant l'idée des « faux réfugiés ». D'où la « crise migratoire ».

Enfin, plusieurs pays contournent le principe fondamental du non-refoulement, ce qui diminue énormément la portée de la Convention (interceptions en mer, financement des pays de transit pour retenir les migrants). La migration internationale est devenue une véritable course à obstacles.

(Voir mon texte « Production/gestion de l'incertain : les populations migrantes face à un ordre mondial de plus en plus répressif », dans VRANCKEN Didier (dir.), (2014). *Penser l'incertain*, Presses de l'Université Laval, coll. "Sociologie contemporaine", pp. 173-199).

**(47) « À la section sur la Crise Migratoire (p.31\*) l'auteur définit les termes de migration et de réfugié. Ne trouvez-vous pas que faire la distinction entre les deux puisse être dangereux, notamment pour les migrants économiques ? Au-delà de l'intérêt de la définition, je trouve que la nuance entre déplacement volontaire et non volontaire peut être très fine. Le droit de vivre mieux ailleurs ne devrait-il pas entrer en compte ? De plus, comme rapporté à la section sur les migrations climatiques (p.37\*), les migrations ont plusieurs origines (ethnique, climatique, guerre), ainsi pour un migrant/réfugié on peut parler de multi-causalité. Comment peut-on alors faire la distinction entre migration et réfugié ? Exemple : un migrant quittant son pays car homosexuel et risquant une peine de mort pour cela mais vivant dans un pays dit "développé" est-il considéré comme un réfugié étant donné qu'il pourrait vivre "décentement" dans son pays ? »**

(\* dans *Parlons immigration*, Diversité canadienne, vol. 16, no. 2, 2019)

**Réponse :** Votre commentaire rejoint totalement ma réponse précédente. Je suis d'accord qu'il faut élargir la définition de la migration forcée. Évidemment, il ne s'agit pas ici d'inclure toutes les migrations économiques mais uniquement celles qui sont reliées à des situations de détresse, de guerres, de corruptions, de discriminations, de violences, de non respect des droits fondamentaux et d'avenirs bloqués pour les enfants. Vous me direz que cela fait beaucoup de monde et beaucoup de pays et vous avez raison, mais cela montre l'état déplorable des conditions sociales, politiques et économiques dans plusieurs régions du monde actuellement.

Quoi faire? J'ose ici une proposition qui permettrait de réconcilier les deux volets trop souvent opposés de l'immigration, soit le volet économique et utilitariste (besoins en main d'œuvre) et le volet humanitaire. Pourquoi pas une politique d'immigration qui puiserait essentiellement dans les bassins de réfugiés, tout en respectant certains critères économiques? En fait, c'est ce qui est fait actuellement pour le volet humanitaire de la politique canadienne (les réfugiés sont sélectionnés à partir d'une grille moins rigide). Je propose d'en faire le volet le plus important, i.e. jumeler les deux catégories d'immigration actuelles, soit l'économique et l'humanitaire. Ce faisant, les objectifs utilitaristes seraient remplis tout en contribuant de façon significative à la solution de la crise migratoire mondiale.

Plus profondément, je suis en faveur de la liberté de circulation. Je ne vois comment on peut justifier que l'on soit prisonnier de notre lieu de naissance.

(voir mon texte « Libre circulation dans le monde. Une utopie? *Diversité urbaine*, vol. 16, no. 2, 2019, p. 35-36)

**(48) « Comment distinguez-vous un réfugié d'un immigrant? Peut-on vraiment parler d'immigration clandestine ?» Quelles sont les causes et les conséquences de la migration ? »**

**Réponse :** Je crois avoir déjà répondu à cette question. Je voudrais juste rajouter un commentaire sur « l’immigration clandestine ». Il y a plusieurs volets à cette question. D’abord, contrairement à ce que l’on pense, l’immigration irrégulière (c’est le terme que je préfère pour décriminaliser ce type de migration) n’est pas le résultat d’entrées irrégulières dans un pays. La plupart des personnes en situation d’irrégularité (sans papiers ou les non documentés comme on les nomme aux États-Unis) sont entrées dans le pays avec des papiers en règles. Elles deviennent irrégulières parce que leurs visas ne sont plus valables. En anglais, on parle des « overstayers » (les dépassements de la durée de séjour). C’est pourquoi les mesures de fermetures de frontières à des coûts exorbitants sous prétexte de lutter contre les migrations irrégulières sont des écrans de fumée. Par ailleurs, cette forme de migrations tant décriée et instrumentalisée pour justifier des politiques migratoires répressives et restrictives est souvent dans les faits tolérée. Plusieurs études ont démontré le rôle souvent essentiel de cette forme de migrations dans certains secteurs de l’économie, en particulier les secteurs à faible revenu (la littérature parle d’emplois « DDD » : « Dirty, Dangerous, Demeaning »).

**(49) « Est-ce que le Québec doit obligatoirement respecter la Convention de Genève sur les réfugiés et accueillir les populations en détresse ? Quelles sont les conséquences du non-respect de cette clause ? »**

**Réponse :** En fait, cela ne relève pas du Québec mais du gouvernement canadien. Le Canada a signé la Convention et pendant longtemps a été parmi les pays les plus accueillants en matière de refuge. Avec le temps, l’ouverture s’est quelque peu rétrécie (e.g. en matière de représentation légale, processus d’appel). La mesure la plus critiquée actuellement est certainement la signature de l’entente avec les États-Unis sur les pays sûrs. Cela veut dire que le Canada peut refouler (contrairement à la Convention de Genève) les demandeurs d’asile en provenance des États-Unis. Il est légitime de se demander dans quelle mesure on peut parler des États-Unis comme d’un pays sûr compte tenu de la politique d’immigration actuelle, exacerbée sous Trump.

(Pour en savoir plus sur la question des réfugiés, vous pouvez consulter le site de la « [Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes](#) »).

**(50) « Au lieu de parler de crise migratoire c’est plutôt « crise des réfugiés » en connaissant déjà la cause, pourquoi les pays développés qui sont victimes de cette crise n’arrivent pas d’un commun accord avec les pays en question de s’attaquer au problème ? »**

**Réponse :** Il y a eu beaucoup de changements sur cette question. Depuis une vingtaine d’années, la migration internationale est sortie d’une vision purement nationaliste (encore qu’elle est dominante) pour rejoindre les grands thèmes faisant partie des discussions multilatérales. Tout récemment, la plupart des pays ont signé deux Pactes migratoires sur les migrations et les réfugiés. Il s’agit certes d’une avancée importante, je dirais même d’un changement de paradigme majeur. Comment ces Pactes seront mis en œuvre est une autre question. En tout cas, ils donnent des armes concrètes aux organisations qui militent en faveur des droits des migrants et des migrantes.

## XV. Impact économique

---

**(51) « Pourquoi on parle des immigrants de voleurs de « jobs » au Québec alors que le gouvernement parle de pénurie de la main d'œuvre dans les différents secteurs d'activités? »**

**Réponse :** Cet argument a été largement abandonné, d'autant plus que les recherches depuis les années 1960 montrent clairement que l'immigration n'a pas d'impact important sur l'emploi des natifs et lorsqu'il y a impact, il est positif (voir ma dernière synthèse : « Impact de l'immigration, conséquences pour les immigrants : nouveaux résultats utilisant des données d'entreprises et sociales », *Cahiers québécois de démographie*, 48(2), 2010, pp.195-212).

**(52) « Depuis les évènements du 11 septembre 2001, nous constatons une sécurisation des frontières dans les sociétés occidentales. Sachant que l'immigration ne porte pas de menace réelle à la société nord-américaine, comment expliquez l'instrumentalisation du mythe de l'immigration terroriste sur les politiques migratoires des États occidentaux ? »**

**Réponse :** Ma réponse à cette question est fort simple : il s'agit d'un thème porteur d'un point de vue électoraliste. Tous les partis de droite et d'extrême droite en font leur cheval de bataille (e.g. le Brexit, Donald Trump, Marine Le Pen, Maxime Bernier). À un niveau moins extrême, la CAQ a également fait de l'immigration un thème important de la campagne électorale de 2018. Tout récemment, le « chef péquiste affirme qu'une crise sociale sans précédent guette le Québec en raison du nombre inédit d'étrangers établis dans la province » (article de Vincent Larin dans *La Presse* du 5 novembre 2023).

## XVI. Immigration et terrorisme

---

**(53) « Il est vrai qu'il n'existe aucune preuve liant l'immigration et le terrorisme. Cependant, l'opinion publique est différente, les attaques terroristes, notamment en France sont réelles et les gens semblent avoir réellement « peur ». Donc à la place de répéter aux gens qu'il n'y a pas de preuve de lien de causalité, que peut-on faire pour que les gens soient plus ouverts et aient moins peur face à l'immigration? »**

**Réponse :** Je ne dirais pas « à la place de » car c'est important de démontrer qu'il n'y a pas de lien entre immigration et terrorisme. C'est à mon avis la seule façon d'enrayer la peur. La vaste majorité des attentats en France sont le fait de natifs. Ce qu'il faut faire par ailleurs c'est de montrer les impacts catastrophiques des inégalités socio-économiques, des ghettos et de la discrimination sur la radicalisation de certains groupes de jeunes qui en ont ras-le-bol. La question n'est pas de « justifier » l'injustifiable mais d'identifier les racines du problème et de s'y attaquer.

(Voir Victor Piché et Gabriella DJERRAHIAN (2002), « Immigration et terrorisme : une analyse de la presse francophone », dans Jean Renaud, Linda Pietrantonio et Guy Bourgeault (éds),

## **XVII. Autochtones et histoire**

---

**(54) « Pourquoi les premières nations, les « Autochtones » n'arrivent toujours pas à participer dans les décisions politiques du Québec et/ou le Canada, alors on parle d'eux de nations fondatrices? Pourquoi l'immigration au Canada est centrée surtout vers le Québec, alors les autres territoires ferment leur porte sur l'immigration ? »**

**Réponse :** La première partie de votre question s'inscrit dans la longue histoire colonialiste du Canada et du Québec (voir le livre de Gilles Bibeau, *Les Autochtones, la part effacée du Québec* et Victor Piché *Le Québec raconté autrement*). Par contre, l'immigration au Canada n'est pas concentrée au Québec, l'Ontario (Toronto) et la Colombie Britannique (Vancouver) sont des centres plus importants d'immigration.

**(55) « Dans le texte on parle de la fin de contrôles du territoire canadien par les Autochtones avec l'arrivée des Français. Mais comment et pourquoi peut-on expliquer que les migrations massives qui se sont produites au 18e siècle notamment, sont principalement l'œuvre des Français ou des Britanniques un peu plus tard et non pas celles d'autres nations? Les Français avaient-ils des raisons ou des avantages particuliers à venir coloniser cette région du Québec ? »**

**Réponse :** La réponse à cette question se trouve dans l'histoire des guerres franco-anglaises. À l'époque coloniale, toutes les grandes puissances ont eu des projets de colonisation en Amérique et dans les Antilles. La première immigration européenne sur le territoire canadien a été française et elle contrôlait une bonne partie des territoires américains. Cette première immigration a été fort limitée durant la Régime français et a presque cessé après la Conquête. L'importance du groupe québécois-français est essentiellement due à la forte fécondité de ce groupe. La démographie historique a montré que les Canadiens français proviennent d'environ 3300 immigrants dits « de souche » (voir les travaux de Hubert Charbonneau et Jacques Légaré et leur équipe, surtout leur livre « Naissance d'une population » publié en 1987). À partir du Régime britannique, c'est l'immigration britannique qui a été privilégiée à des fins de peuplement et de colonisation de l'Ouest. C'est d'ailleurs pour faire de la place à cette forte immigration britannique (irlandaise, écossaise et anglaise) et par la suite des autres immigrants européens que les gouvernements canadiens se sont appropriés les terres autochtones.

**(56) « Comment pouvez-vous expliquer le manque d'intérêt accordé à l'immigration au sein des cours d'histoire au Québec, spécialement considérant son influence sur la composition ethnique de la province et les différents mythes qui la composent ? Quel est actuellement l'État de la recherche sur les migrations des groupes minoritaires sur lesquels nous détenons peu d'informations tels que les autochtones ou encore les**

**femmes? Assistons-nous à un nouveau gain d'intérêt à leur égard ou continuent-ils à être sous représentés ? »**

**Réponse :** L'histoire nationale a été racontée uniquement du point de vue des « Blancs » et souvent des « hommes ». Il faut lire le dernier livre de Gilles Bibeau pour comprendre pourquoi et comment l'histoire des populations autochtones a été occultée. Tout récemment, Gérard Bouchard a fait le plaidoyer d'une histoire nationale qui tienne davantage compte des groupes minoritaires (voir son livre *Pour l'histoire nationale*, Boréal, 2023; voir aussi mon livre *L'histoire du Québec raconté autrement*, Del Busso, 2023)

**(57) « En occultant l'immigration anglaise et sa politique d'assimilation envers les immigrants français, qu'est-ce qui pourrait justifier que le régime français soit passé de « groupes minorisés » à relativement assimilés? Peut-on considérer que cette partie de l'histoire a toujours une incidence aujourd'hui notamment sur la « menace » qui pèse sur la langue française? Les exactions qu'ont vécus (et continuent de vivre) les peuples autochtones ne découlent-elles que de la place (rapport de force) quasi inexistante que l'histoire leur a toujours octroyée? »**

**Réponse :** Il s'agit de deux questions distinctes. Sur l'histoire occultée des Autochtones, voir ma réponse précédente. S'agissant d'assimilation, il faut faire la distinction entre le Québec (où il n'y a pas eu d'assimilation) et le reste du Canada où effectivement il y eu une assimilation importante des Canadiens français. L'histoire du Québec telle que racontée est essentiellement basée sur la résistance, réussie à mon avis mais toujours fragile, à l'assimilation

## **XVIII. Politiques d'immigration**

---

**(58) « Actuellement, l'attribution du statut de résident permanent est de législation fédérale, mais c'est au Québec que revient la responsabilité, par exemple, de fixer ses propres seuils d'immigration annuels. Considérant que la bureaucratie entre les paliers gouvernementaux peut contribuer à ralentir les processus d'immigration, l'intégration des nouveaux immigrants serait-elle favorisée par une législation entièrement provinciale? »**

**Réponse :** Je ne pense pas que ce serait différent si la législation était entièrement provinciale, dans la mesure où le problème est que le gouvernement du Québec émet plus de CSQ (certificat de sélection du Québec) que les seuils prévus. Actuellement, le Québec a un contrôle quasi absolu de son immigration. La législation ne pourrait jamais être purement provinciale ne serait-ce que pour des raisons de sécurité nationale, domaine qui relève du Fédéral.

**(59) « Serait-il possible, un jour, de détacher la sphère politique de l'immigration? »**

**Réponse :** Je pense que non. Dans le passé, le privé jouait un rôle clé dans le recrutement de travailleurs. Les entreprises allaient parfois recruter sur place (voir les travaux de Bruno Ramirez sur l'immigration italienne à Montréal). Aujourd'hui, les entreprises jouent un rôle important dans le recrutement de travailleurs temporaires, en lien avec des agences de recrutement qui vont dans les pays (Mexique, Guatemala) pour faire du recrutement. Ceci dit, les demandes d'acceptation passent par le gouvernement fédéral et les conditions de travail (pas toujours respectées) sont consignées dans des contrats. La politique d'immigration demeurera à mon avis toujours du ressort du politique.

**(60) « Considérant les remises en question faite par le gouvernement en place concernant les politiques d'immigrations actuelles, quelles seraient les conséquences et les impacts sur le développement économique et social du Québec d'une diminution considérable de l'immigration ? »**

**Réponse :** Une diminution considérable de l'immigration aurait un impact négatif important, surtout pour les entreprises qui ne peuvent pas s'exporter (e.g. les PME). Pour elles, ce pourrait être catastrophique. Pour les entreprises qui ont l'option de la délocalisation, elles pourraient effectivement décider de quitter. Ce processus est d'ailleurs déjà en marche.

Je ne pense pas qu'il y aura une diminution importante de l'immigration dans les années à venir malgré les annonces de réduction de l'immigration par le Gouvernement actuel. En septembre 2023, le Gouvernement du Québec a lancé une consultation sur les seuils d'immigration (voir le document *Planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027*). Il propose deux scénarios :

**Scénario 1 :** 60 000 nouveaux résidents permanents par an d'ici 2027, assorti de l'admission en continu des personnes qui demandent la résidence permanente dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), excluant de fait ces derniers des quotas.

**Scénario 2 :** 50 000 personnes admises par an, incluant les diplômés reçus dans le cadre du PEQ (Programme de l'expérience québécoise).

Dans le mémoire que j'ai soumis à la commission de consultation (voir *Pour une politique d'immigration arrimée aux nouvelles réalités*, Mémoire présenté dans le cadre de la Consultation publique sur la Planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027, 10 août 2023), je soulève les points suivants :

(1) Partant du postulat que toute politique doit être fondée sur des diagnostics clairs et précis afin de pouvoir par la suite mesurer et évaluer si les actions prévues et mises en opération ont vraiment atteint leurs buts, on constate que plusieurs indicateurs utilisés dans le document de consultation publique ne respectent pas cette exigence. J'en retiens deux: (1) la notion de capacité d'accueil et (2) l'indicateur de langue maternelle, et par ricochet, celui de la langue parlée à la maison.

En effet, la notion de capacité d'accueil est difficilement chiffrable, sinon impossible car elle ne trouve pas d'assise scientifique. Les modèles démo-économiques n'arrivent pas à fixer un seuil qui serait « optimal ». Or, comme le document ne nous offre aucune balise pour décider d'un seuil quelconque (entre 50000 et 60000), comment justifier notre choix?

Enfin, comment fixer une cible d'immigration permanente quand de l'autre main on augmente l'immigration temporaire, sans la compter dans les seuils?

(2) D'autre part, une politique d'immigration basée sur l'indicateur de langue maternelle (ou langue parlée à la maison) aboutit à un cul de sac. Cet indicateur est le résultat de choix fondamentaux faits par les familles québécoises (dont celles d'origines françaises) d'opter pour une fécondité en deçà du seuil de remplacement (avec un indice de fécondité en bas de 2,1 depuis les années 1970). Ces choix semblent irréversibles (voir Victor Piché, « Langue et choix de société », dans Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds)(2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, p. 39-41).

(3) La discrimination est la grande absente : ne pas parler de discrimination, alors que les études scientifiques sont claires sur son existence, c'est poser un diagnostic très incomplet. En tenir explicitement compte permettrait de mettre en place des actions plus ciblées et efficaces.

**Le 3 novembre 2023, le Gouvernement annonce le maintien du seuil de 50 000 personnes admises.**

**(61) « En abandonnant l'option pluraliste et en percevant l'immigration comme une menace, est ce que le gouvernement Québécois est en train d'oublier les apports positifs de l'immigration (plus-value économique, enrichissement du patrimoine culturel, etc.)? »**

**Réponse :** je pense que oui, surtout en ce qui concerne l'enrichissement culturel dont on parle très peu.

**(62) « La partie sur le pluralisme m'a interpellé. En effet, étant française et étudiant au Québec, je peux parler d'expérience personnelle. J'ai relevé que, en ce qui concerne les étudiants, les étudiants francophones européens (français et belges) sont avantagés par rapport aux autres étudiants. Les frais de scolarité sont moindres et l'obtention du visa plus "facile" (j'ai constaté moins de refus dans les demandes de visas). Peut-on alors vraiment parlé de pluralisme ou est-ce que l'immigration reste ciblée et choisie en fonction des pays? »**

**Réponse :** Le pluralisme est un mode de gestion de la diversité. Ceci dit, cette gestion peut prendre plusieurs directions : le choix de favoriser certains pays européens en matière de frais de scolarité ne nie pas totalement l'approche pluraliste mais exprime des préférences, discriminatoires à mon avis. Je pense que l'on peut dire que ces traitements différentiels constituent une brèche dans le modèle pluraliste.

## **XIX. Catégories : nation vs eux**

---

**(63) « En référence au texte sur l'histoire de l'immigration au Québec\*, il est intéressant, encore une fois d'examiner la double réalité vécue par les immigrants au Québec face au discours officiel du Québec. Pourquoi le gouvernement favorise-t-il une dichotomie entre les immigrants et la population « québécoise »? La dynamique de l'intégration socioéconomique des immigrants ainsi que la perpétuation du sentiment de menace identitaire sont des facteurs clés, à mon avis, au dilemme d'intégration. Comment est-ce que les immigrants peuvent réellement se sentir acceptés, si tout ce qui les entoure leur rappelle leurs différences? »**

\* voir Piché, Victor (2019), « Histoire de l'immigration au Québec : au delà de la menace? », *Enjeux de l'univers social*, 15 (1) : 6-9.

**Réponse :** Bonne question. Il y a une longue tradition de recherche en Amérique du Nord sur l'utilisation des catégories raciales, ethniques et des origines nationales (cette question est abordée en détail dans mes travaux avec Patrick Simon; voir par exemple *Social statistics and ethnic diversity: cross-national perspectives in classifications and identity politics*, University of Amsterdam Press, 2015.). Ces statistiques « officielles » (provenant des recensements par exemple) sont importantes pour faire le suivi et l'évaluation des programmes anti-discrimination. Ce sont donc des données qui participent à l'intégration des populations nées à l'étranger. C'est davantage dans les discours qui font référence au NOUS versus les Autres qui rappellent les différences et participent à l'exclusion. Plusieurs immigrants aimeraient dire comme Mensah Hemedzo « Dites-leur que je suis Québécois » (c'est le titre de son livre). « ... vingt-six lettres d'alphabet suffisent à construire la beauté du monde, mais il ne faut que deux mots pour l'anéantir : 'Eux et nous'. (Rima Elkouri, *Manam*, Boréal, 2019, pp. 152-153)

J'aborde ces questions dans les trois textes suivants :

- PICHÉ, Victor (2011), "Catégories ethniques et linguistiques au Québec: quand compter est une question de survie", *Cahiers québécois de démographie*, 40 (1): 139-154.
- Piché, V. (2023), *Le Québec raconté autrement*, Del Busso, 2023.
- Piché, Victor (2023), « Un peu d'histoire : au-delà des indicateurs désincarnés », dans Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds)(2023), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, p. 96-111.

## **XX. Rôle de Montréal**

---

**(64) « Dans la mesure où c'est vraiment à Montréal que se joue la carte de l'immigration (9 immigrants sur 10 y habitent ; 1 personne sur 4 est née à l'étranger; plus de 40% des personnes sont soit immigrantes ou sont soit des enfants issus de l'immigration), croyez-vous que la vie politique municipale puisse promouvoir le pluralisme autant sinon davantage qu'au provincial? »**

**Réponse :** Bien sûr que oui. Parfois je me dis que c'est Montréal qui devrait avoir la main mise sur les politiques d'intégration. Il faut reconnaître que l'actuel équipe de Madame Plante

en fait beaucoup pour l'intégration, autant pour les populations autochtones que pour les personnes nouvellement arrivées. Je vous suggère de consulter le site de la Ville et vous y verrez les nombreux programmes.

## **XXI. Les sources d'information sur l'immigration au Québec**

---

### **(65) « Quelles sont les sources principales pour étudier l'immigration au Québec? »**

**Réponse :** Deux sources principales servent à documenter l'immigration : les recensements et les statistiques d'immigration qui proviennent du Ministère de l'immigration du Québec. Les recensements produisent des données sur l'état de la situation au moment du recensement : nombre et caractéristiques des populations immigrantes (nées à l'étranger). En démographie, on parle de données de « stocks ». Les flux migratoires proviennent des statistiques sur les populations admises soit comme résidentes permanentes, soit comme résidentes temporaires.

Depuis quelques années, Statistique Canada a mis en place une série de bases de données longitudinales qui jumèlent plusieurs sources d'informations (voir par exemple Piché, Victor (2019), « Impact de l'immigration, conséquences pour les immigrants : nouveaux résultats utilisant des données d'entreprises et sociales », *Cahiers québécois de démographie*, 48(2) : 195-212. Une des bases importantes pour étudier l'intégration économique des immigrants combine des données d'immigration avec celles des déclarations de revenu, la BDIM (bases de données longitudinales sur l'immigration). Elle permet de suivre des cohortes d'immigrants et d'immigrantes sur une période de plusieurs années selon leurs dates d'arrivée au Canada. (Pour une utilisation récente de cette base de données, voir Fleury, C., Bélanger, D. et Piché, V. (2022), « Le temps n'explique pas tout : l'effet discriminatoire de l'origine nationale sur l'intégration économique à Montréal », dans Lechaume, A., Fleury, C. et Prévault, C. (eds), *Diversités en emploi : Perspectives et enjeux au Québec et au Canada*, Presses de l'Université Laval.

Ces sources permettent essentiellement des études statistiques quantitatives. Une bonne revue des sources en démographie est présentée par Jean Poirier, « les enjeux liés à la production de données pertinentes et accessibles », dans Piché, V., Le Bourdais, C., Marcoux, R. et Ouellette, N. (dir) (2022), *L'éclairage de la démographie. Mesurer pour mieux comprendre les enjeux sociaux*, Presses de l'Université de Montréal, chapitre 28, p. 331-342.

Pour des études plus « subjectives », c'est-à-dire basées sur des histoires personnelles, plusieurs recherches ont recours à des méthodes plus qualitatives.

Parfois, d'autres sources moins « conventionnelles » peuvent éclairer les histoires migratoires. L'une d'elle concerne les témoignages racontés dans les romans. J'en mentionne deux ici :

- Rachédi, Lilyanne (2010), *L'écriture comme espace d'insertion et de citoyenneté pour les immigrants* (Presses de l'Université du Québec). Ce livre aborde les parcours migratoires et les stratégies identitaires à partir de quelques romans d'écrivains maghrébins du Québec. Son travail illustre à quel point l'écriture constitue un outil important dans la mise en place

des stratégies identitaires et devient « un medium privilégié pour l'insertion des immigrants dans le pays d'accueil »

- Piché, Victor (2023), *Le Québec raconté autrement* (Del Busso). Une quarantaine de romans québécois sont analysés pour raconter l'histoire de l'immigration au Québec. Cette recherche privilégie quatre groupes souvent occultés dans l'histoire « officielle » : les populations autochtones, noires, latinos et asiatiques.

## **XXII. Conclusion : et l'avenir?**

---

**(66) « Est-il possible de prévoir quelle sera la huitième période historique\* de l'immigration au Québec et selon vous, est-ce que les facteurs, les conditions et les acteurs du changements seront les mêmes? Pourrions-nous dépasser la notion de menace qui semble revenir en boucle depuis les derniers siècles? »**

**Réponse :** Quelle belle question! En effet, dans mon article de 2019, je résume l'histoire de l'immigration au Québec en proposant sept périodes historiques : (1) avant 1608 : les Premières Nations et les immigrations fondatrices; (2) 1608-1760 : le régime français, immigration d'invasion et de colonisation; (3) 1760-1876 : l'immigration britannique et protestante; continuation de l'immigration d'invasion de colonisation; (4) 1867-1960 : les politiques des préférences ethniques; (5) 1960-1990 : le Québec comme acteur clé dans la politique d'immigration; (6) 1990-2018 : au delà de la menace, l'option pluraliste; (7) depuis 2018 : l'immigration comme menace identitaire (voir mon article « L'histoire de l'immigration au Québec : au delà de l'idée de menace? », dans *Enjeux de l'univers social*, vol. 15, no 1, p. 6-9).

Évidemment, c'est mon souhait de pouvoir parler d'une huitième période davantage inclusive. Dans mon premier texte sur l'histoire de l'immigration au Québec (2003), j'avais comme sous-titre « de la fermeture à l'ouverture ». Mon deuxième texte parlait plutôt de menace : j'aurais pu l'intituler « de la fermeture à l'ouverture à la fermeture ». J'aimerais bien que dans ma troisième version de l'histoire je puisse de nouveau ré-introduire la notion d'ouverture. (Voir mon texte de 2003 : « Un siècle d'immigration au Québec : de la peur à l'ouverture », *La démographie québécoise. Enjeux du XXIe siècle*, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 225-263.)

Malheureusement, le débat actuel sur les niveaux d'immigration (35 000? 50 000? 60 000? Qui dit mieux?) en lien avec la crise du logement laisse entrevoir le prolongement de la période où l'immigrant devient le bouc émissaire. Voici mes réflexions sur cette question.

### **Immigration et logement : pas si simple**

Établir un lien causal entre la crise du logement et l'immigration peut sembler facile à faire. Pourtant, rien n'est plus complexe. D'une part, l'analyse statistique nous rappelle deux principes fondamentaux : (1) une corrélation entre deux facteurs n'est pas synonyme de causalité et (2), pour parler de causalité, il faut faire intervenir d'autres facteurs de contrôle. Bref, décortiquer les liens entre immigration et logement implique le développement de

modèles multivariés : on est loin du compte dans le présent débat. Dans ce qui suit, je propose un certain nombre de facteurs ou variables dont il faudrait tenir compte pour évaluer l'impact réel de l'immigration sur la crise du logement.

Comme point de départ, je propose le modèle économique « offre et demande ». Il est d'ailleurs étonnant de constater le peu de référence à ce modèle de base lorsqu'il est question d'aborder les liens entre immigration et logement. Ce modèle permet de rajouter plusieurs autres facteurs dans l'équation. En voici quelques-uns qui me paraissent importants dans le présent débat.

Du côté de la demande, outre l'immigration, on peut mentionner d'autres facteurs qui jouent sur la demande. On pense ici à des facteurs démographiques et leurs changements à travers le temps : (i) la croissance naturelle (naissances moins décès) qui est encore positif même s'il demeure faible, (ii) l'augmentation du nombre de ménages qui dépasse la simple croissance de la population; et (iii) l'évolution de la composition des ménages (e.g. l'augmentation importante des ménages de personnes seules donc à la recherche de logements). Du côté de la demande suscitée par l'immigration, il est crucial de distinguer les différentes catégories d'immigration permanente (économique, familiale, humanitaire) et celles de l'immigration temporaire (travailleurs, étudiants, demandeurs d'asile, dont les impacts sur le logement sont très variables (voir Suzanne Colpron, « Les gouvernements ont-ils perdu le contrôle? », *La Presse*, 19 janvier 2024). Enfin, parmi les facteurs économiques, le modèle explicatif (de la crise du logement) doit différencier la demande en fonction des niveaux de revenus des ménages. Le type de demande de logements varie de façon importante selon les capacités de payer. Il s'agit là d'un facteur clé.

Du côté de l'offre, plusieurs facteurs sont également à l'œuvre pour expliquer la crise du logement. Le facteur clé est certes l'augmentation du prix des logements depuis de nombreuses années qui est reliée, entre autres, aux mesures fiscales qui favorisent les propriétaires (voir, Olivier Jacques, « Les causes oubliées de la crise des logements », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> septembre 2023). On peut aussi mentionner la rareté des logements : baisse du nombre de constructions, la transformation des appartements en condos, l'émergence de locations de courtes durées (le phénomène Airbnb, surtout dans les grandes villes) et la spéculation immobilière. Comme pour la demande différenciée selon les revenus des ménages, on doit aussi différencier l'offre en fonction du type de logements disponibles, surtout en ce qui concerne l'offre déficitaire de logements abordables. Il s'agit ici aussi d'un autre facteur clé à rattacher à la demande en fonction des revenus des ménages mentionnée plus haut.

Mais ce n'est pas tout. Pour être complet, le modèle explicatif doit aussi tenir compte du facteur « temps ». En effet, la crise du logement ne date pas d'hier. On en parle depuis les années 1980 et 1990. Il faut donc étudier l'effet de l'immigration sur une longue période.

En absence de tels modèles explicatifs scientifiques, les lecteurs et lectrices se retrouvent devant des situations difficiles à concilier. Par exemple, qui croire lorsque les économistes de Desjardins et ceux de la Nationale sont en profond désaccord (voir Francis Vailles, *La Presse*, 19 janvier 2024)? Que penser du mémorandum des fonctionnaires du Ministère de

l'immigration fédérale alertant le gouvernement quant aux pressions d'une immigration élevée sur le logement lorsque l'on n'a aucune idée du modèle d'analyse utilisée pour justifier une telle recommandation?

Une fois pris en compte l'ensemble des facteurs, il se pourrait que l'immigration ait un poids faible dans l'analyse causale, parfois même non significatif. Cette hypothèse me paraît plausible par le fait que, même si la crise du logement dure depuis de nombreuses années, je ne connais aucune étude scientifique ayant abordé l'immigration comme un facteur explicatif clé. Alors comment justifier le recours à cet argument en absence de preuves concrètes pour adopter des seuils d'immigration?

À mon avis, il faut centrer la politique publique sur les causes reliées aux déficits dans l'offre de logements globalement d'une part, et aussi, d'autre part au niveau des logements abordables. Que les niveaux d'immigration passent de 50 000 (option du gouvernement) à 35 000 (dernière option du PQ), cela ne règlera pas la crise du logement si on ne s'attaque pas à l'offre. Même une immigration « zéro » ne règlerait pas la crise.

(Lire Régis Labeaume, « En attendant un autre Godin » *La Presse*, 22 janvier, 2024; et Michel C. Auger, « Causalité et logement », *La Presse*, 21 janvier, 2024).

Le mythe des immigrants voleurs de jobs n'est plus très populaire aujourd'hui. Celui des voleurs de langue est fortement nuancé par les études récentes (voir Corbeil, Jean-Pierre, Marcoux, Richard et Piché, Victor (éds), *Le français en déclin? Repenser la francophonie québécoise*, Del Busso, 2023).

Sommes-nous en train de passer à une autre phase, celle des voleurs de logement?